

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 04 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre mai à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gérard CAPBLANQUET, Maire.

Présents : BONTE Maryse, COMPAN Franck, DOUSSIN Christophe, CAPBLANQUET Gérard, TOURNIER Joël, DURANT Sandrine, GOSSET Aurélie.

Absents excusés : AGBOTON Anicet, AMBROSI Sébastien, ROUANET Claudie.

Date de la convocation : 29/04/2017

Secrétaire de séance : BONTE Maryse

Ordre du Jour :

- 1 – Gestion des bois : proposition de l'ONF
- 2 – Retour sur la réunion PLU avec les Personnes Publiques Associées
- 3 – Planning pour le 2^{ème} tour des élections présidentielles
- 4 – Informations diverses
- 5 – Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- RD 48 : convention avec le Conseil Départemental pour l'aménagement de la voirie aux « Arrougès ».

Ce qui est immédiatement accepté par les membres présents

1 – Gestion des bois : proposition de l'ONF

Monsieur le Maire et Madame BONTE Maryse exposent aux membres du conseil municipal les propositions de l'ONF concernant la gestion de trois parcelles boisées communales : pour chaque parcelle détaillée, il est nécessaire de décider si elle doit être broyée, replantée, mise en attente, vendue ou coupée.

Les décisions ainsi prises sont communiquées à l'ONF et des devis sont également demandés.

2 – Retour sur la réunion PLU avec les Personnes Publiques Associées :

Suite à la réunion du PLU avec les Personnes Publiques Associées (PPA), Monsieur le Maire désire revenir sur l'estimation de la population municipale en 2030 que le bureau d'études a déterminé ; après discussion, Monsieur le Maire prendra rapidement contact avec le bureau d'études afin de clarifier cette surestimation de la population.

3 – Planning pour le 2^{ème} tour des élections présidentielles :

Les conseillers municipaux revoient en détail le planning des permanences pour le 2^{ème} tour des élections présidentielles qui aura lieu le dimanche 07 mai 2017 de 8h à 19h.

4 - RD 48 : convention avec le Conseil Départemental pour l'aménagement de la voirie aux « Arrougès »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune par délibération du 6 avril 2017 a confirmé la réalisation d'un dispositif d'assainissement collectif au quartier dit « des Arrougès ». Profitant de cette opération, l'assemblée a décidé de procéder à des travaux en bordure de la D48, sur le domaine public, afin de réaliser le réseau pluvial, la pose de bordures, le remblaiement du fossé et la création d'un chemin piétonnier.

Après délibération et la prise de connaissance du projet, le conseil municipal:

- Approuve la réalisation de travaux à effectuer sur le domaine public pour la réalisation du réseau pluvial, la pose de bordures, le remblaiement du fossé, la création d'un chemin piétonnier et tous travaux connexes ;
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document afférent à ce dossier, notamment la convention à établir avec le Conseil Départemental ;
- Demande au Conseil Départemental une subvention la plus élevée possible pour aider la commune à financer cette opération.

5 – Informations diverses :

*Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux que l'emploi est pourvu par Monsieur LASPINA Franco à compter du 15 mai 2017, en contrat emploi avenir pour une durée de trois ans.

*Il est porté à la connaissance des conseillers qu'une latte de bois est cassée au jeu d'enfants ; Monsieur le Maire prendra contact avec un menuisier pour la changer.

*Monsieur HAMDA Allal a demandé la mise en place d'un point lumineux au lieu-dit « Les Arrougès » ; une étude sera demandée.

*Monsieur le Maire présente en séance quelques modèles de tracteur-tondeuse autoportée : des devis seront demandés en ce sens suivant le modèle choisi.

*Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que, suite au nombre important d'inscriptions pour la formation « premier secours » proposée par la commune, il est nécessaire de prévoir 2 séances ; la mise en place de cette formation sera programmée prochainement.

6 – Questions diverses :

Néant

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,

La séance est levée à 22h45

Pour copie conforme